

Les certificats

Certificats de compétence

Le certificat de compétence est un **diplôme d'établissement Cnam** qui vise à l'exercice d'un métier ou d'une fonction bien identifiés correspondant le plus souvent à des **métiers nouveaux ou émergents** ainsi qu'à de **nouvelles compétences**.

Le département EFAB propose deux certificats de compétence :

Marchés financiers (code CC92)

Management financier (code CC01)

Certificat de spécialisation

+ voir le descriptif du stage **Contrôle interne et management des risques financiers**

Certification AMF

➡ voir le site consacré au **Bilan de connaissance et préparation du passage de la certification AMF**

Gagnez du temps: pensez VAE!

Pour plus de renseignements, consultez le site de la **validation de l'expérience** au Cnam

vae.cnam.fr

Délivrance de certificat

Si vous avez obtenu **l'ensemble des unités d'enseignement** constitutives du cursus menant à un certificat de compétence et si vous justifiez du diplôme ou du niveau pré-requis, de l'expérience professionnelle requise, vous pouvez faire une demande de diplôme.

[Faites votre demande ici.](#)

Une fois le dossier complété, vous le déposerez auprès de la scolarité de l'EFAB qui étudiera votre dossier.

Votre dossier sera ensuite transmis à la Direction nationale des formations (DNF) pour la mise en place de **jurys** qui statueront sur la validation de l'expérience professionnelle ou celle du cursus de formation.

<http://efab.cnam.fr/les-certificats-246944.kjsp?RH=cefabcert>